



# Commission Départementale d'Arbitrage

## Section Technique des Lois du Jeu

### PROCÈS VERBAL du vendredi 19 décembre 2025

**Présidence :** Fabien EL MKELLEB

**Présents :** Dominique CHATELLIER, Fabrice ZANNIER,

**Match 54686102**

**Savigny 22 – Ponthierry 21**

**U18 D3 Poule C**

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier

Notamment de la FMI, du mail du club de Ponthierry pour confirmer la réserve technique,

Prend connaissance de la réserve technique déposée par le club Ponthierry concernant les faits que l'arbitre assistant bénévole inscrit sur la F.M.I était absent au coup d'envoi et a été remplacé par une personne mineure,

Considérant que l'arbitre assistant bénévole a repris son rôle pour une durée de quinze minutes en seconde période, puis de nouveau un autre arbitre assistant bénévole a repris le drapeau,

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une réserve technique,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

**La Commission décide de transmettre le dossier à la Commission des Statuts & Règlements.**

*Cette décision est susceptible d'appel à la LPIFF (Section Loi du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage - Mail : [arbitres@paris-idf.fff.fr](mailto:arbitres@paris-idf.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*